

INFECTION PAR LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE

(Diplôme Interuniversitaire de Prise en Charge de l')
avec Besançon, Dijon, Nancy et Reims

10/07/2014

NON ENSEIGNE EN 2014-2015

- **Objectifs** : Connaissances approfondies de l'infection par le VIH portant notamment sur les données fondamentales, épidémiologiques, cliniques, thérapeutiques et sociales.
- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : Non limité
- **Droits à payer** :
 - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2013-14 ou **comme 1^{er} DU (si plusieurs DU en 2013-14)** :
En 1^{ère} année : Tarif A (55,10€) + droit principal D (204€) + Droit spécifique (382 €)
 - Si inscription **comme 2^{ème} ou 3^{ème} DU** (car plusieurs DU en 2013-14) :
En 1^{ère} année : Tarif A (exempté) + droit réduit E (167€) + Droit spécifique (382 €)
- **Enseignant responsable** :

Pr. D. CHRISTMANN

Service des Maladies Infectieuses et Tropicales – Nouvel Hôpital Civil – BP 426 – 67091 STRASBOURG CEDEX
☎ 03 69 55 05 45 Mèl : Daniel.Christmann@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné** :
 - Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
 - Les étrangers (hors UE + EEE + Suisse + Andorre) pourvus du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou d'un diplôme permettant d'exercer la Médecine dans leur pays d'origine ou dans le pays d'obtention du diplôme (joindre certificat des autorités du pays l'attestant).
 - Les internes de CHRU ou d'HRS (Hôpitaux des Régions Sanitaires).
 - Les résidents de médecine générale.
 - Les internes de spécialité toutes options.
 - Les internes en Pharmacie.
 - Les moniteurs et techniciens d'études cliniques.

- **Cours et programme** :

L'enseignement est sous la forme de 5 modules de 2 jours répartis entre les facultés participantes.

- **Examens** :

L'examen écrit est composé de 5 questions notées sur 10 (total sur 50 – moyenne sur 20). Les candidats doivent obtenir la moyenne soit au moins 10/20 pour pouvoir présenter l'oral.

La délivrance du diplôme nécessite la présentation d'un oral organisé généralement à la suite de la correction de l'examen écrit et l'obtention de la note d'au moins 10/20.